

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.378

**Avis de
GrandAngoulême sur
les demandes
d'ouvertures
dominicales des
commerces de détail
et des concessions
automobiles pour
l'année 2019 -
commune de soyaux**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Alain THOMAS, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Bertrand MAGNANON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Laïd BOUAZZA

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.10.378**

SCHEMA DIRECTEUR DU COMMERCE

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**AVIS DE GRANDANGOULEME SUR LES DEMANDES D'OUVERTURES DOMINICALES
DES COMMERCES DE DETAIL ET DES CONCESSIONS AUTOMOBILES POUR L'ANNEE
2019 - COMMUNE DE SOYAUX**

La loi du 6 août 2015 «pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques» a modifié article L.3132-26 du code du travail. Ce dernier permet aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

Ainsi, la commune qui souhaite aller au-delà des 5 « dimanches du maire » doit solliciter officiellement l'avis conforme de l'intercommunalité avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il s'agit pour l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'émettre un avis sur ce projet, tant sur l'ampleur de la dérogation envisagée par le maire, c'est-à-dire le nombre de dimanches qui seraient travaillés pendant l'année, que sur le choix des dates sur lesquelles se portera la dérogation municipale.

L'avis rendu par l'EPCI a pour effet de lier le maire : celui-ci est tenu de s'y conformer. A défaut de délibération de l'intercommunalité dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Dans ce contexte, la commune de Soyaux a saisi l'agglomération le 17 septembre dernier afin d'obtenir une dérogation pour 5 « dimanches du maire » supplémentaires en 2019.

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 6 septembre 2018 se prononçant pour ne pas accorder de dérogation en 2019 considérant les orientations fixées dans le Schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat et la nécessité de revenir sur un nombre d'ouverture équivalent à ceux autorisés avant la loi de 2015,

Vu l'avis de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 9 octobre 2018,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis défavorable à la demande de dérogation émise par la commune de Soyaux sollicitant une autorisation de cinq dimanches ouverts pour les commerces de détail et les concessions automobiles en supplément des cinq dimanches du maire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (8 contre - 9 abstentions),
Monsieur Roland Veaux ne prend pas part au vote
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 octobre 2018

Affiché le :

25 octobre 2018